

Recensement agricole 2020

Près de 12 % des exploitations des Hauts-de-France engagées dans une démarche officielle de qualité

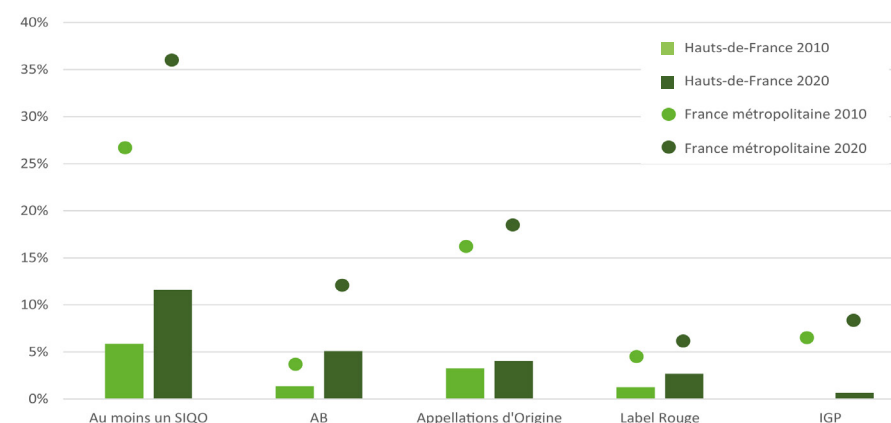
Si la région apparaît en retrait par rapport au niveau national, la part des exploitations produisant sous signe identifiant la qualité ou l'origine a fortement progressé au cours de la dernière décennie, portée par le développement de l'agriculture biologique. Ces signes sont parfois très localisés sur le territoire régional. La proportion de fermes engagées varie considérablement d'une spécialisation à l'autre. Elles emploient en général davantage de main d'œuvre et leurs chefs sont globalement plus jeunes.

Lors du recensement agricole 2020 (encadré), près de 2 700 exploitations des Hauts-de-France se sont déclarées engagées dans au moins un signe identifiant la qualité ou l'origine de leurs produits (SIQO). Un peu moins de 12 % des exploitations régionales (graphique 1) valorisent ainsi leur production en agriculture biologique (AB), Label Rouge, Appellation d'Origine Protégée (AOP) ou Indication Géographique Protégée (IGP). Ces SIQO couvrent l'intégralité ou une partie seulement de l'activité de l'exploitation. L'AB et les Appellations d'Origine sont les plus répandues. Parmi les exploitations sous SIQO, près de 9 sur 10 sont inscrites dans un seul signe tandis que certaines relèvent simultanément de plusieurs démarches, pour un même produit ou pour des produits distincts. C'est surtout le cas des exploitations sous IGP, moins présentes en région : 70 % d'entre elles sont par ailleurs engagées dans d'autres démarches (tableau 1). Ce cumul est nettement moins fréquent pour les autres SIQO.

Graphique 1

Un retard par rapport au national et une forte progression portée par l'agriculture biologique

Part des exploitations engagées en SIQO



Source : Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020.

Note de lecture : 5,1 % des exploitations régionales ont au moins une partie de leur activité en agriculture biologique en 2020, contre 1,4 % en 2010.

Tableau 1

Des Indications Géographiques Protégées plus souvent associées à d'autres SIQO

Part des exploitations engagées sous SIQO dans un ou plusieurs types de SIQO

Engagement en...	Uniquement ce SIQO	En association avec d'autres SIQO
AB	93%	7%
Appellations d'Origine	85%	15%
Label Rouge	84%	16%
IGP	29%	71%

Source : Agreste – Recensement agricole 2020.

Note de lecture : 93 % des exploitations régionales produisant en AB ne sont pas engagées dans d'autres SIQO.



Un engagement moindre dans les hauts-de-France

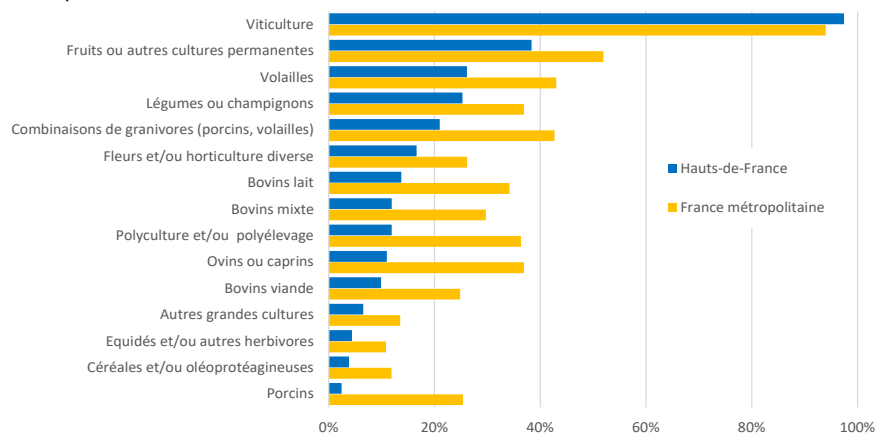
Les SIQO sont beaucoup moins développés dans la région qu'en France métropolitaine : la part des exploitations en Hauts-de-France engagées dans ce type de démarche est trois fois moins importante qu'au niveau national (12 % contre 36 % - *graphique 1*). Ce constat est analogue quel que soit le signe envisagé. Ce moindre engagement régional s'observe également quelle que soit la spécialisation, à l'exception de la viticulture (*graphique 2*).

Toutefois, comme à l'échelle nationale, la proportion d'exploitations engagées dans au moins un SIQO a nettement augmenté dans la région au cours de la dernière décennie : elle n'était que de 6 % en 2010. Cette hausse concerne l'ensemble des signes, mais elle est

Graphique 2

Un moindre développement régional des SIQO dans chaque spécialisation hormis en viticulture

Part des exploitations sous SIQO par spécialisation dans la région et en France métropolitaine



Source : Agreste – Recensement agricole 2020.

Note de lecture : 26 % des exploitations spécialisées dans la volaille sont sous SIQO en Hauts-de-France contre 43 % en France métropolitaine.

largement portée par l'AB : près de 2020, soit 5,1 % de l'ensemble régional 1 200 exploitations sont concernées en contre seulement 1,4 % en 2010.

Les surfaces agricoles des exploitations sous SIQO moins étendues sauf pour le Label Rouge

Le profil des exploitations sous SIQO diffère, notamment du point de vue des surfaces agricoles (*graphique 3*). Elles sont généralement associées à de plus petites surfaces : 44 % exploitent moins de 25 ha contre un quart de l'ensemble des exploitations régionales. Ce phénomène est

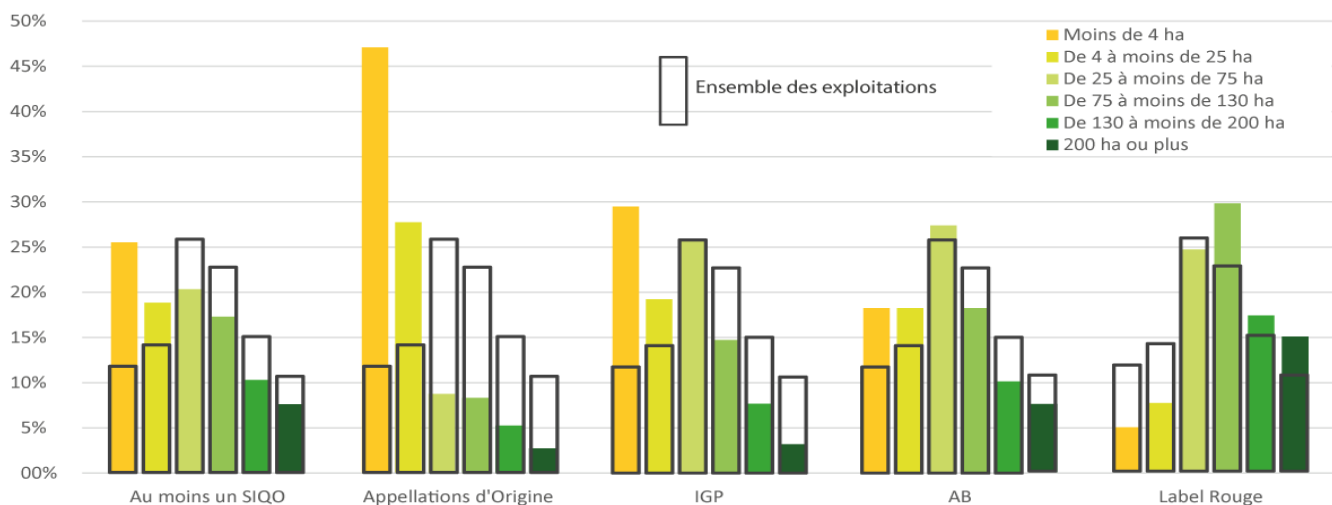
variable d'un SIQO à l'autre. Trois quarts des exploitations engagées en Appellations d'Origine font moins de 25 ha. Cette surreprésentation des petites exploitations est également à l'œuvre pour les IGP et l'AB, mais de manière moins prononcée. Le Label Rouge fait exception, avec

à l'inverse des autres SIQO, des surfaces souvent importantes : 62 % des exploitations concernées par ce signe de qualité couvrent au moins 75 ha contre 48 % pour l'ensemble des exploitations régionales.

Graphique 3

Des Appellations d'Origine largement concentrés sur les petites exploitations

Répartition des exploitations avec SIQO selon les surfaces agricoles en Hauts-de France



Source : Agreste – Recensement agricole 2020.

Note de lecture : 5 % des exploitations engagées en Label Rouge ont des surfaces de moins de 4 ha contre 47 % pour celles engagées en Appellation d'Origine

Des SIQO plus fréquents dans des spécialisations peu développées dans la région

La singularité des exploitations des Hauts-de-France engagées en SIQO s'exprime aussi en matière de localisation et de spécialisation : elles ne sont pas uniformément réparties sur le territoire régional (cartes 1 à 4) ou selon l'orientation technico-économique des exploitations (OTEX). La proportion d'exploitations sous SIQO est maximale dans la viticulture : 97 % (graphique 4). Toutefois, les exploitations viticoles ne représentent que 3 % de l'ensemble régional si bien qu'un quart « seulement » des exploitations sous SIQO de la région relèvent de la viticulture. Il s'agit quasi exclusivement d'Appellations d'Origine (en particulier l'Appellation d'Origine Protégée Champagne).

L'AOP Champagne est localisée dans l'extrême Sud-Est de la région, essentiellement sur la petite région agricole (PRA) du Tardenois et Brie : ce territoire concentre ainsi 77 % des

exploitations sous Appellations d'Origine de la région. De même les signes associés au Ratafia champenois et à la Fine champenoise sont largement localisés sur ce territoire. Au total, 70 % des exploitations de cette PRA sont concernées par au moins un SIQO.

Les SIQO sont également très présents dans les exploitations spécialisées en élevage de volailles : plus d'un quart de celles-ci sont engagées dans une démarche de qualité et en premier lieu dans l'AB. Elles produisent également de la Volaille de Licques (Label Rouge et IGP) et sont alors principalement localisées sur les PRA du Boulonnais et des Collines Guinoises, et plus globalement sur l'aire géographique dédiée s'étendant du Montreuillois à la Flandre. D'autres exploitations sous SIQO produisent de la Volaille de la Champagne, localisées à l'Est de la région au sein de l'aire géographique

associée (Label Rouge et IGP), ainsi que sur les territoires du Nord-Ouest, notamment dans les Flandres (Label Rouge). Enfin, certaines exploitations régionales produisent aussi des œufs fermiers en Label Rouge.

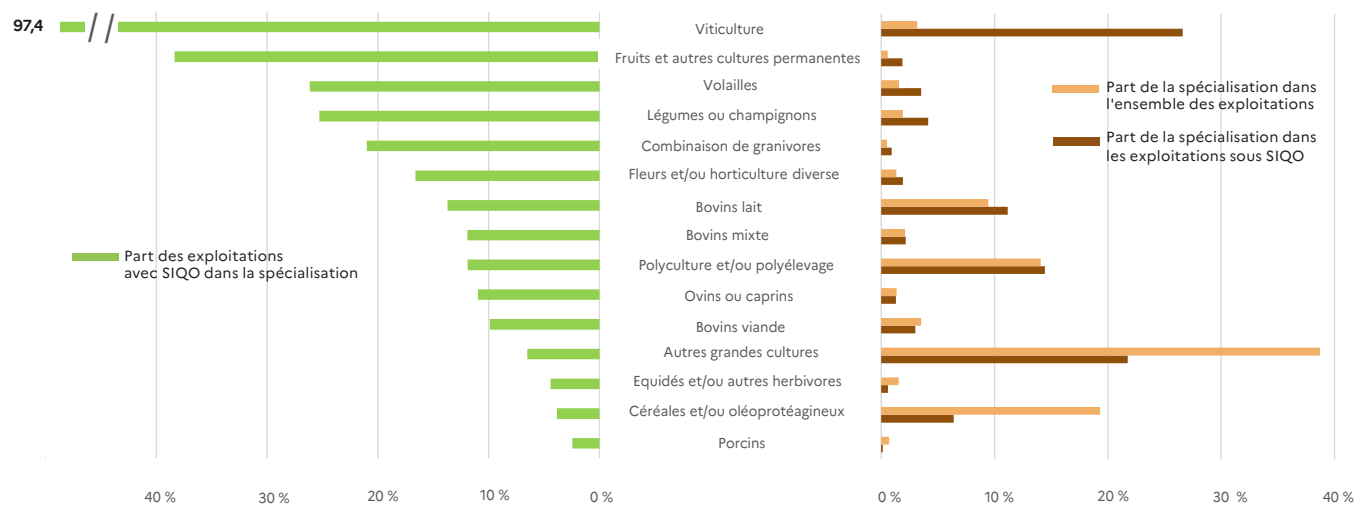
La présence accrue des SIQO concerne également la culture de légumes, avec un développement important de l'AB, ainsi que quelques autres SIQO de la région : les Flageolets verts (Label Rouge) et Lingots du Nord (Label Rouge et IGP) dans la plaine de la Lys, les Endives de pleine terre (Label Rouge) le long d'une couronne au Sud de la Métropole lilloise, de la plaine de la Lys à la Pévèle et la plaine de la Scarpe, ou encore l'Ail fumé d'Arleux (IGP).

Enfin, les SIQO sont également davantage représentés dans la culture de fleurs et l'horticulture ou celle des fruits et autres cultures permanentes, l'AB y étant majoritaire.

Graphique 4

Des exploitations viticoles presque toutes engagées en SIQO

Part des exploitations sous SIQO par OTEX et poids dans l'ensemble des exploitations sous SIQO en Hauts-de-France



Source : Agreste – Recensement agricole 2020.

Note : chaque OTEX rassemble au moins 100 exploitations et trois OTEX concentrent moins de 30 exploitations sous SIQO : « porcins », « combinaison de granivores » et « équidés et/ou autres herbivores ».

Note de lecture : 38,3 % des exploitations spécialisées en « fruits ou autres cultures permanentes » produisent sous SIQO (y compris AB). Les exploitations de cette OTEX ne représentent que 0,6 % de l'ensemble régional, si bien que celles y produisant sous SIQO ne représentent que 1,9 % des exploitations sous SIQO de la région.

Bovin lait et polyculture – polyélevage : des spécialisations bien représentées dans la région et assez souvent engagées en SIQO

La spécialisation en bovin lait agrège une part significative des exploitations sous SIQO : il s'agit de l'une des principales OTEX de la région et les SIQO y sont assez bien représentés.

L'AB y est plutôt fréquente et un autre SIQO régional lui est associé, l'AOP Maroilles, avec des exploitations localisées sur les deux PRA de la Thiérache. Les exploitations relevant

de la spécialisation en polyculture – polyélevage sont dans une situation similaire : un poids élevé dans l'agriculture régionale et des SIQO relativement fréquents.

Grandes cultures : peu d'engagements en SIQO dans la spécialisation phare de la région

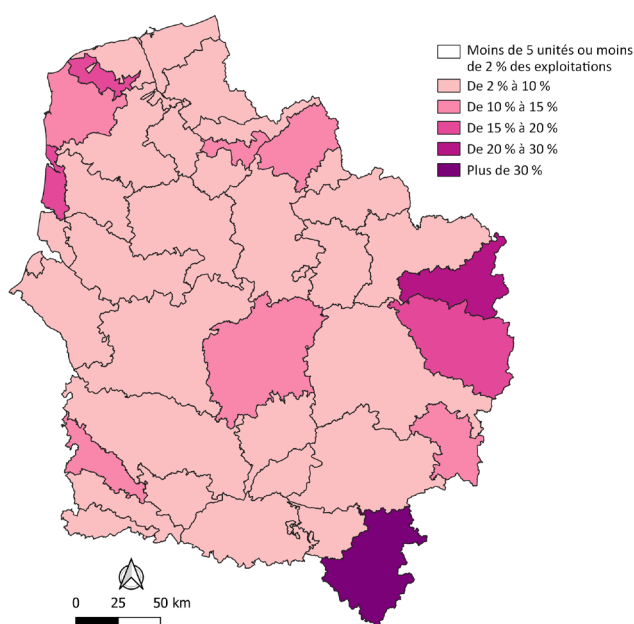
Parmi les OTEX où les SIQO sont plus rares figurent des spécialisations majeures de la région : les céréales et oléoprotéagineux et les autres grandes cultures. En raison de ce poids très élevé dans l'agriculture régionale, l'effet taille joue ici un rôle essentiel : elles concentrent une part significative de l'ensemble des exploitations sous SIQO en

dépît de cette fréquence bien plus faible de SIQO. À titre d'illustration, seulement 6,5 % des exploitations spécialisées en « autres grandes cultures » sont sous SIQO, mais puisque cette spécialisation regroupe 39 % des exploitations régionales, un cinquième des exploitations sous SIQO y sont rassemblées. L'AB est le SIQO le plus fréquent.

D'autres signes sont représentés, en particulier les Labels Rouges de la Farine de meule et de la Farine pour pain de tradition française. Les exploitations concernées par ces deux cahiers des charges sont quasi exclusivement localisées dans les anciens départements picards, avec une forte concentration sur la PRA du Santerre.

Carte 1

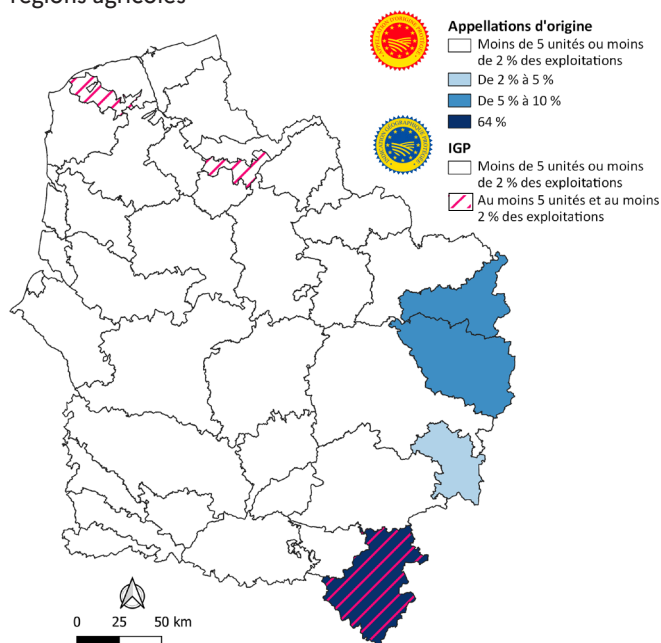
Part des exploitations engagées en SIQO à l'échelle des petites régions agricoles



Source : Agreste – Recensement agricole 2020, IGN 2020

Carte 3

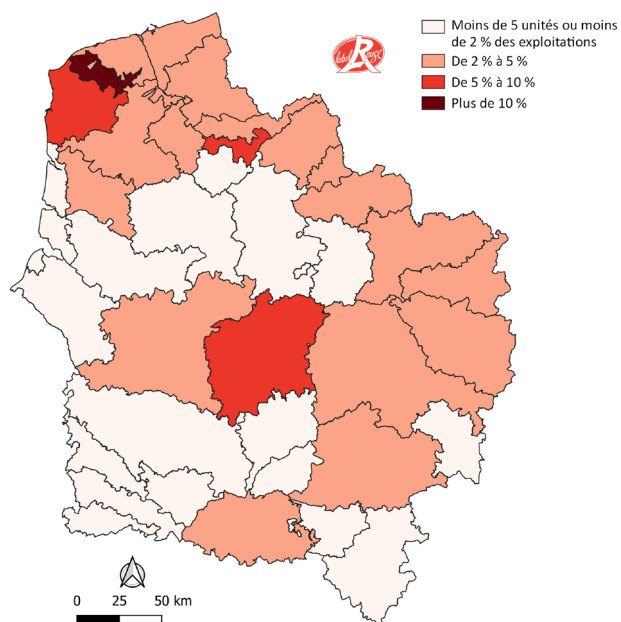
Part des exploitations en AOP, IGP ou IG à l'échelle des petites régions agricoles



Source : Agreste – Recensement agricole 2020, IGN 2020

Carte 2

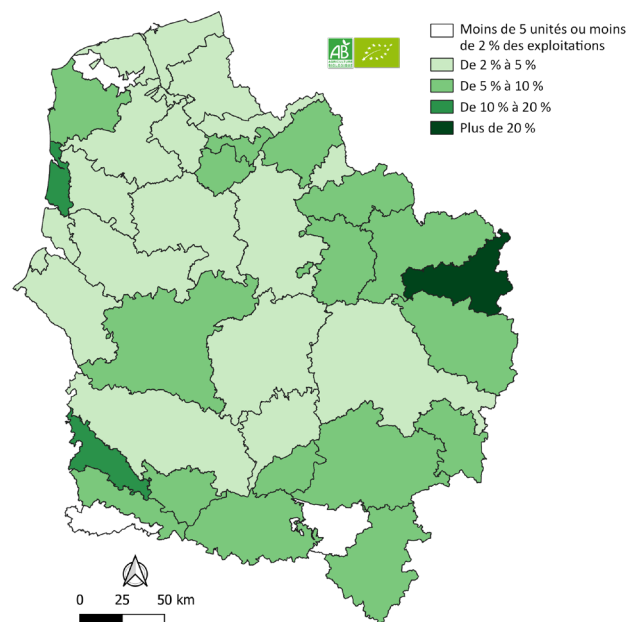
Part des exploitations en Label Rouge à l'échelle des petites régions agricoles



Source : Agreste – Recensement agricole 2020, IGN 2020

Carte 4

Part des exploitations en AB à l'échelle des petites régions agricoles



Source : Agreste – Recensement agricole 2020, IGN 2020

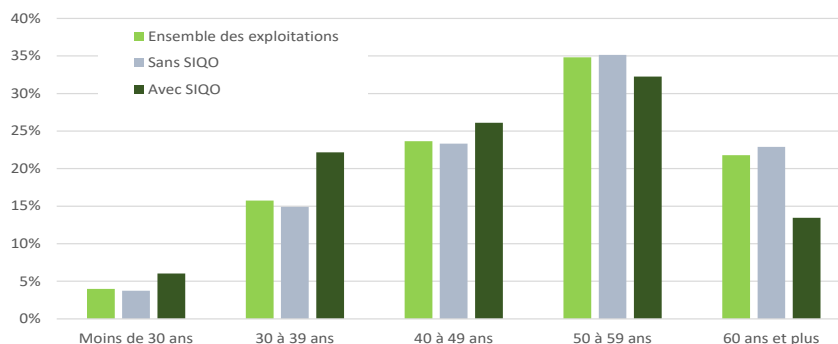
Des chefs d'exploitation plus jeunes dans les exploitations sous SIQO

Les chefs d'exploitation engagés dans une démarche SIQO sont globalement plus jeunes. L'âge moyen s'élève en effet à 47 ans pour les seules exploitations sous SIQO contre près de 51 ans pour l'ensemble régional. Les moins de 40 ans représentent 28 % de l'ensemble des chefs au sein des exploitations sous SIQO. C'est 8 points de plus que pour l'ensemble des exploitations agricoles de la région (graphique 5). Cette différence d'âge est plus marquée pour l'AB mais reste valable pour l'ensemble des autres SIQO.

Graphique 5

Des chefs d'exploitations plus jeunes dans les fermes sous SIQO

Répartition des chefs d'exploitation par tranche d'âge en Hauts-de-France



Source : Agreste – Recensement agricole 2020.

Note de lecture : 13,5 % des chefs d'exploitation engagés sous SIQO sont âgés de 60 ans ou plus, contre 22,9 % pour ceux qui ne le sont pas.

Davantage de main d'œuvre pour les exploitations sous SIQO en Hauts-de-France

Le volume d'emploi par exploitation est de 2,2 équivalents temps plein (ETP) pour les exploitations engagées en SIQO contre 1,7 pour l'ensemble des exploitations régionales (tableau 2). Ce volume d'emplois plus élevé dans les exploitations sous SIQO se concentre pourtant dans des exploitations plus petites : 68 ha pour celles engagées en SIQO contre 91 ha pour les exploitations régionales.

En tenant compte de ces différences de taille, l'écart s'accroît : à surface agricole égale, le volume d'emploi atteint 3,3 ETP pour 100 ha pour les exploitations sous SIQO contre 1,9 pour l'ensemble régionale. Ce surcroît de main d'œuvre à l'hectare est plus prononcé pour l'AB que pour les autres SIQO avec un volume d'emplois

de 3,6 ETP pour 100 ha pour les exploitations engagées en AB contre 3,1 pour celles souscrivant aux autres SIQO.

Parmi les OTEX les plus présentes dans la région, le constat est analogue : un volume d'emplois de 1,6 et 1,2 ETP pour 100 ha dans les grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux et autres

grandes cultures) avec SIQO et sans SIQO. La différence est plus prononcée pour la polyculture - polyélevage : 2,6 et 1,9 ETP pour 100 ha. En revanche, l'écart est moindre pour les exploitations spécialisées en bovin lait avec des volumes d'emplois respectifs de 2,4 et 2,3 ETP pour 100 ha.

Tableau 2

Davantage de main d'œuvre pour les exploitations sous SIQO

Nombre d'emplois en ETP par exploitation et rapporté à 100 ha selon l'engagement sous SIQO en Hauts-de-France

Type d'exploitation	Nombre d'exploitations	ETP	ETP par exploitation	SAU moyenne par exploitation (en ha)	SAU (en ha)	ETP pour 100 ha
Ensemble	23 463	39 869	1,7	90,7	2 128 597	1,9
Sans SIQO	20 742	33 798	1,6	93,7	1 943 064	1,7
Avec SIQO	2 721	6 071	2,2	68,2	185 534	3,3

Source : Agreste – Recensement agricole 2020.

Note de lecture : globalement, on compte 3,3 ETP pour une surface donnée de 100 ha pour les exploitations sous SIQO, contre 1,7 pour celles sans SIQO.

Encadré : le dénombrement des exploitations sous SIQO

Cette publication s'appuie sur les résultats du recensement agricole 2020, fondés sur les déclarations des agriculteurs. Les données sont exprimées à l'échelle de l'exploitation. Les SIQO peuvent concerner l'ensemble de l'activité ou une partie seulement, et si la ferme est engagée dans plusieurs démarches, elles peuvent concerner un seul ou plusieurs produits. En raison du caractère déclaratif du recensement agricole, le dénombrement des exploitations sous SIQO réalisé à partir de cette source est susceptible de différer de celui issu de bases administratives. C'est le cas lorsque l'on confronte les déclarations du recensement agricole avec les enregistrements des certifications (Label Rouge, AOP, IGP et IG) de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) pour les Hauts-de-France ou avec ceux de l'Agence Bio, qui comptabilise les établissements ayant une certification de production sous AB.



La première source d'écart entre recensement agricole et sources administratives s'explique par un champ d'activité différent. Certains établissements peuvent en effet disposer d'une certification pour être reconnus sous SIQO sans faire partie du champ des exploitations agricoles au sens du recensement. C'est par exemple le cas des exploitations produisant des Moules de bouchot ou des coopératives vinicoles figurant dans la base de l'INAO, ou encore, de structures présentes dans les bases de l'Agence Bio développant une activité en agriculture biologique sur une surface inférieure au seuil retenu pour le recensement agricole.

Sur le même champ des exploitations agricoles, d'autres raisons expliquent des écarts entre les réponses au recensement agricole et les bases administratives. Il peut s'agir de déclarations erronées au recensement agricole, allant dans le sens d'une déclaration à tort sous SIQO pour certaines exploitations ou à l'inverse dans le sens d'un oubli de déclaration sous SIQO pour d'autres. Ce dernier cas est principalement constaté pour des exploitations sous SIQO hors AB. Il pourrait s'agir d'exploitations agricoles n'ayant pas conscience qu'une partie des contrôles auxquels elles sont confrontées sont relatifs à un cahier des charges de type SIQO, en particulier si elles sont situées en amont du processus (par exemple une production de céréales qui seront ensuite transformées pour produire de la farine). Les deux cahiers des charges les plus concernés par ce cas sont les Labels Rouges « Farine de meule » et « Farine pour pain de tradition française ».

Enfin, certains écarts peuvent s'expliquer par des décalages temporels : le recensement agricole reflète la situation de l'exploitation entre le 1er novembre 2019 et le 31 octobre 2020 tandis que la base de l'INAO retient les opérateurs certifiés en SIQO au 4ème trimestre 2019. D'autres différences proviennent de décalages géographiques : une partie des exploitations figurant dans la base des Hauts-de-France de l'INAO se retrouvent dans le recensement agricole des régions limitrophes, essentiellement en Grand Est. Symétriquement, certaines exploitations figurant uniquement dans le recensement des Hauts-de-France sont sans doute référencées dans les bases de l'INAO de ces régions.

Définitions

Les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)

Le **Label Rouge** est l'unique signe national officiel qui garantit une qualité supérieure à celle d'un produit courant similaire, tant au niveau de sa production, de son élaboration que de sa qualité gustative.

L'**Appellation d'Origine Protégée** (AOP) désigne un produit dont toutes les étapes sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

L'**Indication Géographique Protégée** (IGP) identifie un produit dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. Au moins une étape est réalisée dans la zone protégée. Comme l'AOP, l'IGP protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. L'**Indication Géographique** (IG) est une déclinaison de l'IGP pour les spiritueux.

L'**agriculture biologique** garantit un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent ce mode de production sont les mêmes dans toute l'Union européenne et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences.

Les OTEX

La production brute standard, par un jeu de coefficients affectés aux cultures et aux cheptels, attribue une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations selon leur spécialisation : l'**orientation technico-économique** (OTEX). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

Les petites régions agricoles

La région agricole forme une zone agricole homogène, tant par la nature des sols que pour les conditions climatiques et la vocation dominante des exploitations agricoles. La **Petite Région Agricole** (PRA) correspond à l'intersection du département et de la région agricole.

Pour en savoir plus :

« Signes de qualité ou d'origine. Plus d'une exploitation sur trois engagée dans une démarche qualité », Agreste Primeur n°12, octobre 2022.

Dernière édition du Mémento de l'Observatoire économique des SIQO en Hauts-de-France à retrouver sur : <https://www.qualimentaire.fr/observatoire-economique-siqo/>